PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 8 MARS 2018

Mairie de ROULANS
34 grande rue
25640

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 02/03/2018, s'est réuni en mairie de ROULANS **le jeudi 8 mars 2018** à 20 h sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

Etaient présents :

BIGLER Bruno - BRIE Gérard – BRULET Daniel - DUSSAUSSAY Florence – EMONIN Sandra – JACQUOT Alain - JOUFFROY Christine – LAGIERE Emmanuelle – LIMONET André - MASSON Marinette - PAUTHIER Jean-Luc - TRONCIN Catherine

Absents excusés :

- COMBEL Francis
- Hervé DUBOIS qui a donné pouvoir à Jean-Luc PAUTHIER, jusqu'à 20h 45
- Marguerite GAFFIE qui a donné pouvoir à André LIMONET, jusqu'à 20 h 45

Secrétaire de séance : DUSSAUSSAY Florence

Après lecture par le maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

Lotissement « Aux Vignes de Morteau »

Le feu vert vient d'être donné au Cabinet Coquard pour la préparation du dossier de permis d'aménager sur la base de l'esquisse n° 5 – réception prévue en mairie d'ici la fin du mois d'avril.

Pour recherche des propriétaires et préparation des actes, les promesses de ventes pour l'achat des terrains d'emprise du projet seront transmises au notaire, au fur et à mesure de leur signature, conformément à la demande de Maitre LEPARLIER, rencontrée le 2 mars en son étude à Baume-Les-Dames.

Feu tricolore rue Perreçiot :

Le délai d'attente au feu vient d'être divisé par 2 suite au rajustement des boucles sur la R. D. la semaine dernière. Un contrôle, réalisé pendant 30 mn après le réglage, a permis de constater que : 8 voitures sont passées au bout de 12 secondes – 1 au bout de 34 secondes 1 au bout de 44 secondes et 2 au bout de 60 secondes

Rencontre avec le collectif du « chemin des chevaux »

Le maire rend compte de la rencontre qu'il a provoqué le vendredi 23 février à 18 h avec le collectif : Une dizaine de personnes était présente. Les échanges ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions, ce qui n'avait pas été le cas lors de la rencontre publique très tendue du 06/10/2017.

Les attentes du collectif sont claires : éviter une augmentation du trafic routier dans le lotissement du Tartre après réalisation du projet communal de liaison entre la rue Claude Perreçiot et la rue de la Chaille, liaison considérée par le collectif, comme un raccourci entre la RD 30 et la RD 683. Pour éviter cette augmentation, le collectif est favorable à la réalisation d'une voie sans issue.

Réponse du maire

La réservation communale de voirie entre les rues de la Chaille et Perreçiot a été inscrite au P. L. U. actuellement en vigueur, approuvé en 2006 après enquête publique.

Le projet de futur P. L. U., actuellement à l'étude, prévoit toujours cette réservation en tenant compte du tracé de voirie validé par le conseil municipal le 03/11/16 - plan présenté au collectif.

Ce tracé a été réalisé afin de permettre le positionnement exact des constructions de part et d'autre du chemin. L'achat des emprises est actuellement en cours (BP 2017 puis 2018) – suivant délibération du 14/04/17.

La commune travaille également à l'amélioration de la fluidité de la circulation dans la rue Perreçiot : réduction du temps d'attente au feu tricolore – projet d'acquisition de la maison vacante, appartenant à Grand Besançon Habitat, située dans le virage pour élargissement du carrefour.

Pour conclure, le maire a invité le collectif à participer aux différents rendez-vous qui vont avoir lieu dans le cadre de l'arrêt et de l'approbation du nouveau P. L. U. : réunions publiques, rencontre avec le commissaire-enquêteur.

Agenda :

- Commission PLU : Jeudi 15 mars à 9 h
- Conseil municipal : Jeudi 5 avril à 20 h (budgets général, forêt, lotissement)
- Réunion publique PLU : Mercredi 11 avril 19 h 00

ORDRE DU JOUR

Budget d'assainissement :

- Compte de gestion 2017,
- Compte administratif 2017,
- Vote de la redevance 2018,
- Vote du budget primitif 2018,

Extension du cimetière communal

1. SERVICE ASSAINISSEMENT

1.1 Approbation du compte de gestion 2017

Délibération n° 8.2018

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 du service assainissement et donne quitus au receveur municipal pour la gestion 2017.

1.2 Approbation du compte administratif 2017

Délibération n° 9.2018

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif. Est désigné Président de séance : Jean-Luc Pauthier. Après présentation détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité comme suit :

Compte Administratif 2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise Résultats 2016		8 947.45		63 655.00
Opérations réelles 2017	108 867.26	113 366.67	161 616.25	131 681.16
TOTAUX	**108 867.26**	**122 314.12**	**161 616.25**	**195 336.16**
RESULTAT PAR SECTION	**13 446.86**		**33 719.91**	
Excèdent au 31/12/2017			**47 166.77**	
Restes à réaliser 2017 à reporter (Solde travaux - Subvention et Prêt)	Grande rue		109400.00	80 273.00
Résultat corrigé 2017			**18 039.77**	

1.3 Redevance d'assainissement pour 2018

Délibération n° 10.2018

L'exposé du maire entendu, l'assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir la redevance d'assainissement pour 2018 **à 2,51 € le m3** pour équilibre du budget, tarif inchangé depuis 2015.

1.4 **Vote du budget primitif 2018**
Délibération n° 11.2018

L'exposé du Maire entendu et après présentation détaillée en sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du service assainissement comme suit :

Budget primitif 2018	**FONCTIONNEMENT**		**INVESTISSEMENT**	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Reprise Résultats 2017		13 446		33 719
Affectation Résultat 2017	0	0	0	0
Opérations réelles 2018	109 300	112 300	167 092	133 373
Dépenses imprévues	16 446			
TOTAUX	**125 746**	**125 746**	**167 092**	**167 092**
Excèdent du B. P. 2018		**0**		

2. EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

Suite à l'accord du conseil municipal en date du 29 juin 2017, le maire présente à l'assemblée les devis déjà établis pour l'extension du cimetière du village.

Extension de 60 m x 30 m avec pierres de parement 1 face	.....	131 615.00 €
1 caveau 2 places	.....	1 208.75 €
1 caveau 4 places	.....	1 594.00 €
6 caveaux à urnes	.....	1 350.00 €
1 jardin du souvenir	.....	2 630.00 €

Barrière de la nouvelle entrée : reste à chiffrer

Soit un total de 149 279 € hors taxes

D'autres solutions seront présentées ultérieurement : murs en pierre (collées), en plots crépi, etc...

Les études géologiques préalables ne sont pas nécessaires ; la commune comptant moins de 2000 habitants et le cimetière étant situé hors agglomération (réponse A. R. S.).

Par ailleurs, la commune d'Ougney-Douvot a donné un accord de principe pour participation à la dépense de terrassement et d'entourage au prorata du nombre d'habitants ; les personnes domiciliées au hameau de Douvot – soit 130 hbts - étant généralement enterrées au cimetière de Roulans.

MAIRIE DE RO (Doubs)

Le Maire,
Alain JACQUOT

Département : 25	Commune : ROULANS	Dessiné par : LB	Référence dossier : 2017-189 (LJ)
Section : AC	Lieu-dit : "La Chaille"	Nom du fichier : 1718900.DWG	
Opération : Division de la parcelle AC 309		Date du levé : 30/08/2017	Date d'édition : 12/01/2018
Nature du plan : PLAN DE DIVISION		Échelle graphique : 0 — 10 m	Échelle : 1/500
		DOCUMENT DÉFINITIF	

DOCUMENT DELIVRE LE 16 JAN. 2018
Cabinet COQUARD - Géomètres-Experts

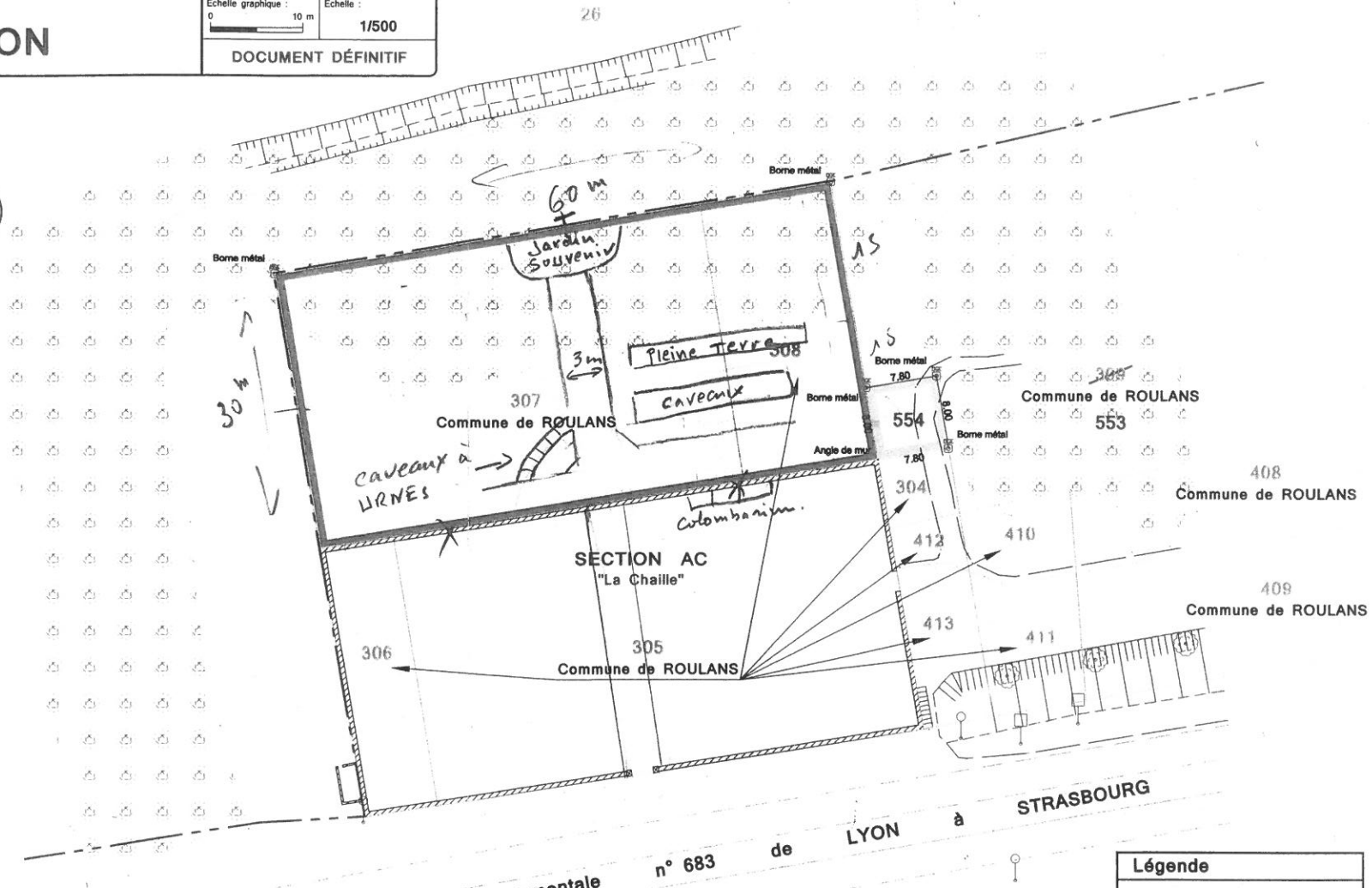

Partie utilisée par la commune de ROULANS en vue du projet d'extension du cimetière.

Partie détachée par la commune de ROULANS en vue d'aménager l'accès à l'extension du cimetière. Superficie cadastrale = 62 m²

Légende

- Borne OGE à implanter
- Panneau carre, Panneau Rond, Arbre feuillu
- Mur
- Bois
- Bord de chaussée
- Bord de chaussée
- Bord de chaussée
- Ligne discontinue
- Ligne continue
- Nouvelle limite de propriété
- Limite de section
- Application cadastrale

Les limites dessinées par application du plan cadastral ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

L'application du plan cadastral a été réalisée à partir du Plan Minute de Conservation en date du 16/06/2017.

Cabinet Coquard
SARL de Géomètres-Experts

TOPOGRAPHIE • BORNAGE • MAÎTRISE D'OEUVRE • COPROPRIÉTÉ
DIVISION EN VOLUME • AMÉNAGEMENT URBAIN • LOTISSEMENT
4, Rue des Roches • BP 94064 • 25114 BAUME-LES-DAMES Cedex
Tél. : 03 81 84 48 00 • Fax : 03 81 84 38 25 • E-Mail : sarl@cabinetcoquard.fr
Retrouvez-nous sur notre site : www.cabinetcoquard.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR